



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-04-311

Objet : Finances.

Adhésion aux sites remarquables du gout et participation aux déplacements sur salons

Séance du 4 avril 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 28 titulaires et/ou suppléants + 1 sans voix délibérative

Membres votants présents : 26

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (Mme CLAUDEL à M. PELISSIER, Mme CHOPARD à Mme DOUTRES, M. MEGIAS à Mme MAUMEJEAN, M. CRAUSTE à Mme ROUVIERE, M. DUPONT à M. FRANC, M. CERDA à Mme ARRAZAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. SAUZEDE à Mme MARTIN)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance :

Procurations non retenues :

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint : 26/44

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, Christine ROUVIERE (+ procuration M. Crauste), Laurent PELISSIER (+ procuration Mme Claudel), Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC (+ procuration M. Dupont), Monique CHRISTOL, Jean Baptiste ESTEVE (+ procuration M. Gras), Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Thierry AGNEL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN (+ procuration M. Sauzède), Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Mme Bernadette MAUMEJEAU (+ procuration M. Mégias), Mme Marie José DOUTRES (+ procuration Mme Chopard), Françoise ARRAZAT (+ procuration M. Cerda),

Suppléants sans voix délibérative : Michel FEBRER, Marc LARROQUE

Présence de (Pays de Lunel) : Richard PITAVAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Alain DUPONT, Daniel JULIEN, André SAUZEDE, Henry SARRAZIN, Christian VALETTE,

Exposé :

Sous l'impulsion de Gard Tourisme et grâce à l'appui des PETR le département du Gard compte à ce jour 4 Sites Remarquables du Goût reconnus par la fédération nationale.

« **Sites Remarquables du Goût** » est un **label national** qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel.

Dans le Gard, les 4 Sites Remarquables du Goût mettent en valeur 4 unités paysagères typiques : dans le nord, les Cévennes, avec l'**AOP Oignon doux des Cévennes** ; au cœur des garrigues, l'**AOP Huile d'olive et Olive de Nîmes** ; au sud, la Camargue, avec l'**AOP Taureaux de Camargue** et dans l'Uzège, **La Truffe Noire du Pays d'Uzès et Pont du Gard**.

Sur chacun des territoires, la démarche est animée par une association locale composée de producteurs, de professionnels du tourisme et des collectivités locales. Elles s'appuient sur la valorisation touristique de leur produit de référence pour proposer une découverte plus large du territoire aux travers d'animations diverses (marché de terroir, expositions, sentiers d'interprétation, visites d'exploitations ...).

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Gout ».

Il est adhérent historique du **Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue** dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture.

Il est aussi concerné par le **Site Remarquable du Goût les Olivettes du Pays de Nîmes**, co animé, par le Pays Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olivettes de Nîmes.

Il est proposé d'adhérer en 2018 aux Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » et « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » autour du Taureau de Camargue.

De plus l'association, SRG « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » participe à quelques opérations de promotion organisées par le réseau national. Il s'agit de marchés de terroir rassemblant les Sites Remarquables du Goût de France. Le principe de ces opérations, repose sur la valorisation du terroir de production au travers de la découverte de son produit emblématique. Pour 2018, l'association SRG « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » programme 4 à 5 déplacements sur des régions proches, potentiel réservoir de tourisme de proximité donc 3 pris en charge par le PETR à raison de 100 €/déplacement soit 300 € au total.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les prés et les marais de la Tour Carbonnière,
- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les olivettes du Pays de Nîmes,
- De proposer au site remarquable du Gout AOP taureau de Camargue par convention, ci-jointe à la délibération, une aide aux déplacements sur salons,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul